

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 mars 2022 à 18 h 30

L'an deux mil vingt et deux et le vingt-trois mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire Gérard ESTELLE

Présents : Félix BOUYER, Alain CLERC, Camille CAUBERT, Bénédicte CHAUVET, Elora CHIOUSSE, Catherine DALIBERT, Sylvie ÉTROIT, Christine FABREGUES, Béatrice LOISON, Thierry LOISON, Florian POUDEVIGNE, Stéphanie THOUMIEUX

Absents avec procuration : Bernard PÉPIN à Sylvie ÉTROIT, Yves BLANC à Gérard ESTELLE

Secrétaire de Séance : Béatrice Loison

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 février 2022

1. **Approbation des deux comptes de gestion de l'exercice 2021 : CCAS et Commune**
Rapporteur : Béatrice Loison
2. **Approbation des deux comptes administratifs de l'exercice 2021 : CCAS et Commune**
Rapporteur : Béatrice Loison
3. **Affectation des résultats 2021 aux budgets 2022 : CCAS et Commune**
Rapporteur : Gérard Estelle
4. **Fixation des taux d'impositions des taxes directes locales**
Rapporteur : Béatrice Loison
5. **Vote des subventions aux associations**
Rapporteur : Florian Poudevigne
6. **Attribution d'une subvention pour l'Ukraine**
Rapporteur : Gérard Estelle
7. **Modification tarifs cantine/garderie pour la rentrée scolaire 2022/2023**
Rapporteur : Catherine Dalibert
8. **Convention avec RTE CDI MARSEILLE pour le déplacement d'un pylône sur une parcelle de la commune de Vénéjan**
Rapporteur : Thierry Loison
9. **Autorisation de signer le procès-verbal établi par la Trésorerie de Bagnols sur Cèze concernant les écritures comptables après le transfert des compétences « eau-assainissement » à l'Agglomération du Gard Rhodanien du 01/01/2020.**
Rapporteur : Gérard Estelle
10. **Présentation des indemnités d'élus de 2021**
Rapporteur : Béatrice Loison

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23 février 2022 à l'unanimité.

1. Approbation des deux comptes de gestions de l'exercice 2021 : CCAS et Commune

Compte de gestion du CCAS

Béatrice Loison, 1^{ère} adjointe, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif. Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Béatrice Loison déclare que le compte de gestion dressé pour 2021 par le Receveur visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** le compte de gestion 2021 CCAS.

Compte de gestion de la Commune

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et décisions modificatives de 2021 les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Béatrice Loison déclare que le compte de gestion dressé pour 2021 par le Receveur visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **APPROUVE, à l'unanimité** le compte de gestion 2021 de la Commune.

2. Approbation des deux comptes administratifs de l'exercice 2021 : CCAS et Commune

Rapporteur : Béatrice Loison

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal désigne Béatrice Loison, 1^{ère} adjointe, Présidente de séance.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 C.C.A.S

Fonctionnement		
Dépenses	2021	8 243,53 €
Recettes	2021	4 107,00 €
Résultat d'exercice	2021	- 4 136,53 €
Résultat reporté	2020	6 012,26 €
Résultat de clôture	2021	1 875,73 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré en l'absence de M. le Maire, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2021 du CCAS.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 COMMUNE

Fonctionnement		
Dépenses	2021	867 463,00 €
Recettes	2021	1 048 487,00 €
Résultat d'exercice	2021	+ 181 024,00 €
Résultat reporté	2020	240 047,65 €
Résultat de clôture	2021	421 071,65 €
Investissement		
Dépenses	2021	482 216,79 €
Recettes	2021	532 620,87 €
Résultat d'exercice	2021	+ 50 404,08 €
Résultat reporté	2020	273 370,13 €
Résultat de clôture	2021	323 774,21 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	2021	163 901,98 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement	2021	26 935,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré en l'absence de M. le Maire, approuve à l'unanimité le compte administratif 2021 de la Commune.

3. Affectation des résultats 2021 aux budgets 2022 : CCAS et Commune

Rapporteur : Béatrice Loison

Budget CCAS

Fonctionnement				
Excédent de clôture	1 875,73 €	Report	1 875,73 €	Recettes fonctionnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2021 au budget 2022 C.C.A.S.

Budget Commune

Fonctionnement				
Excédent de clôture	421 071,65 €	Report	421 071,65 €	Recettes fonctionnement
Investissement				
Excédent de clôture	323 774.21 €	Report	323 774.21 €	Dépenses investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2021 au budget 2022 Commune.

4. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales

Vu le rapport présenté par Mme Béatrice LOISON, qui détaille l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2022 n° 1259.

Les taux des taxes locales du Foncier Bâti et du Foncier Non Bâti restent inchangés

➤ Taux Foncier Bâti (TFB)

Commune	38,01 %
---------	---------

➤ Taux Foncier Non Bâti (TFNB)

Commune	50,31 %
---------	---------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité le maintien des taux.

5. Vote des subventions aux associations.

M. Florian Poudevigne, 2^{ème} adjoint, rapporteur, donne le détail des subventions proposées comme ci-dessous :

BUDGET FONCTIONNEMENT Associations	A (Talon)	B (Abondement)						A+B	C (Complément)				Montant sub 2022 en euros
		Adultes Vénéjan		Adultes hors Vénéjan		Enfants			Animat.		Coop.		
		Nbr	montan	Nbr	Montant	Nbr	Montant						
			t		€		€		€				
			€		€		€		€				
ASSOS	250	30	75,0					325,0	1	32,50	1	32,50	390
Bibliothèque communale de Vénéjan	250		0,0		0		0,0	250,0	1	25,00	1	25,00	300
La Boule vénéjanaise	250	25	62,5	15	15	1	4,5	332,0	1	33,20	1	33,20	399
Société de chasse Vénéjan - les inséparables	250	32	80,0	16	16		0,0	346,0	0	0,00	0	0,00	346
Comité des fêtes	750	25	62,5		0		0,0	812,5	1	81,25	1	81,25	975
Asso Familles Rurales	750	0	0,0	0	0	0	0,0	750,0	1	75,00	1	75,00	0
La Guilde de l'histoire	250	10	25,0	21	21	8	36,0	332,0	1	33,20	1	33,20	399
Les pingouins	250	2	5,0	33	33			288,0	0	0,00	1	28,80	317
Loisirs Culturels et Sportifs	250	63	157,5	22	22	0	0,0	429,5	1	42,95	1	42,95	516
Club des retraités Lou Souleu de	250	68	170,0	14	14	0	0,0	434,0	1	43,40	1	43,40	521
Racines	250	11	27,5	43	43		0,0	320,5	1	32,05	1	32,05	385
R.EVE	250	73	182,5	7	7		0,0	439,5	1	43,95	1	43,95	528
Culture Art et Patrimoine	250	19	47,5	8	8		0,0	305,5	1	30,55	1	30,55	367
Association du Sou des Écoles Laïques – École publique	250	12	30,0			126	567,0	847,0	1	84,70	1	84,70	1017
TEELGO	0							0,0	1	0,00	1	0,00	0
Assoc Tennis Club de Vénéjan	250	20	50,0		0	21	94,5	394,5	1	39,45	1	39,45	474
Véné'jeux	250	18	45,0	6	6	12	54,0	355,0	1	35,50	1	35,50	426
TOTAUX	4750	378	945,0	185	185	168	756,0	6636,0		600,20		629,00	7360

Manifestations / Evènements	euros
Familles rurales : Vide grenier	0
ASSOS : Bodega	1000
ASSOS : Saint-Patrick	400
ASSOS : aide billetterie Bodega	300
La Boule vénéjanaise : Concours de la	300
La Boule vénéjanaise : Challenge Francis Galtier	80
Soirées musicales	1000
Action Jeunesse: Véné'Jeux	
Comité des fêtes : Fête Nationale	1000
Comité des fêtes : oeno balade	500
Festival des chapelles	500
Guilde de l'histoire	1000
TOTAL	6080

Caritatif/Humanitaire/Social	euros
Restos du cœur	40
La Prévention routière	40
Association K NET Partage	40
ASP Gard (Association pour le	40
La ligue contre le cancer	40
Association Française des Sclérosés en Plaque	40
ASA IT3C	100
Les Ailes de mon cœur	40
Téléthon	40
TOTAL	420

Remboursement/contribution	euros
Coopérative scolaire cycle triennal	2500
Coopérative scolaire forfait annuel	4000
TOTAL	6500

Matériel	euros
Forfait Piano Soirées musicales	500
TOTAL	500

Compensations	
Les inséparables (aide au paiement d'une nouvelle taxe)	400
Bibliothèque (verre)	1000
Total	1400

Budget 2022	23000 euros
Ventilation	Associations 7360 euros
	Manifestations
	6080 euros
	Caritatif/Humanit 420 euros
	Compensation
	1400 euros participation 6500 euros
	Matériel 500 euros
Dépenses	22260 euros
Reste	740 euros

Nota : tout élu, membre du bureau d'une association, n'a pas pris part au vote pour l'association concernée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le montant individuel des subventions attribuées aux associations pour un total de : 23 000 € prévus à l'article 6574 du Budget Primitif 2022.

6. Attribution d'une subvention pour l'Ukraine

M. le Maire explique que la situation en Ukraine engendre un élan de solidarité sur le territoire Français et que la collectivité souhaite apporter son soutien en faisant un don financier

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de verser la somme de 1 500 € pour soutenir les ukrainiens.

7. Modification tarifs cantine/garderie pour la rentrée 2022/2023

Vu le rapport de Mme Catherine DALIBERT, qui détaille les tarifs de la cantine, de la garderie périscolaire comme suit : actuellement le prix du repas est de 3,80 € pour les enfants et 5,80 € pour les adultes, il est proposé une augmentation de 10 centimes par tarif

○ Tarifs repas cantine

Tarif unique	3.90 €
Tarif spécial	Suivant décision C.C.A.S.
Tarif exceptionnel (repas non réservé ou réservé hors délais)	Majoration de 50 %
Tarif adulte	5.90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 4 contre et 11 pour, l'augmentation des tarifs des repas cantine ci-dessus, pour l'année scolaire 2022/2023 afin de compenser partiellement les augmentations appliquées par le fournisseur, celles de l'électricité et du gaz.

○ Tarifs garderie

Matin	1,70 €	Forfait Matin et du soir	3,60 €
Soir	2,20 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de ne pas modifier les tarifs de la garderie pour l'année 2022/2023.

8. Convention avec RTE CDI MARSEILLE pour le déplacement d'un pylône sur une parcelle de la commune de Vénéjan

Thierry Loison, rapporteur, explique :

Vu le courrier adressé le 01/03/2022 par GEOFIT EXPERT, société mandatée par les services de RTE CDI de Marseille pour le déplacement du pylône n° 8 de la ligne électrique aérienne 63 000 volts Bagnols-Marcoule sur la commune.

Dans le cadre de ce projet, il sera proposé une convention concernant le déplacement de ce pylône de 15 mètres en direction du pylône n°9 de l'autre côté du chemin d'exploitation sur la parcelle cadastrée D555 sur la commune

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

D'autoriser le Maire, à signer ladite convention avec RTE CDI MARSEILLE.

9. Autorisation de signer le procès-verbal établi par la Trésorerie de Bagnols sur Cèze concernant les écritures comptables après le transfert des compétences « eau-assainissement » à l'Agglomération du Gard Rhodanien du 01/01/2020

M. LONGUET Jean-Michel, Inspecteur de la DGFIP de Bagnols-sur-Cèze, a adressé un courrier, le 09/03/2022, demandant de prendre une délibération pour approuver son procès-verbal :

« Suite au transfert à la communauté d'agglomération des compétences "eau" et "assainissement" le 1^{er} janvier 2020, je dois comptabiliser dans mes écritures la mise à disposition de la Communauté des biens liés à ces compétences, des emprunts restant à rembourser, des subventions transférables.

Ces opérations de mise à disposition consistent en l'établissement d'un procès-verbal de mise à disposition, signé par le Maire et le Président de l'Agglomération, qui permet ensuite au comptable de passer les écritures comptables correspondantes.

Ces opérations sont importantes, puisqu'elles conditionnent notamment les écritures d'amortissement au sein du budget communautaire, la sortie des emprunts du budget de la commune et l'intégration dans celui de la communauté etc. Elles concernent toutes les communes qui avaient un ou des budgets annexes ouverts pour ces compétences. »

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

D'autoriser le Maire, à signer ledit procès-verbal établi par Monsieur LONGUET inspecteur de la DGFIP de Bagnols sur Cèze.

10. Présentation des indemnités d'élus de 2021

Béatrice Loison présente le tableau récapitulatif des indemnités brutes annuelles perçues en 2021 par les élus :

Nom et Prénom	Montant des indemnités perçues
BLANC Yves	1 446,84 €
BOUYER Félix	1 446,84 €
CAUBERT Camille	1 186,25 €
CHAUVET Bénédicte	1 446,84 €
CHIOUSSE Elora	1 446,84 €
CLERC Alain	2 427,00 €
DALIBERT Catherine	6 300,84 €
ESTELLE Gérard	13 301,76 €
ETROIT Sylvie	1 388,49 €
FABREGUE Christine	1 446,84 €
LOISON Béatrice	7 464,60 €
LOISON Thierry	6 300,84 €
MATHY Bertrand	138,20 €
PEPIN Bernard	1 388,49 €
POUDEVIGNE Florian	6 300,84 €
THOUMIEUX Stéphanie	1 446,84 €
Total	54 881,35 €

Le conseil municipal prend acte de ces données.

La séance est levée à 19 h 35

La Secrétaire de séance	Le Maire
Béatrice Loison	Gérard Estelle
	 